

## Attribution des subventions

### **Obligations des bénéficiaires de subventions de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault**

#### **I - Communication**

Les bénéficiaires de subventions ont **l'obligation de faire apparaître le soutien accordé** par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) dans l'ensemble de la communication liée à l'objet de la subvention :

- Par l'apposition du **logo de la collectivité sur tous les supports de communication** et la citation du soutien de la collectivité dans ses communications presse et réseaux sociaux.
- Dans le cas d'un événement le permettant, par **l'installation sur site des matériels événementiels** (mats, banderoles...) fournis par la CCVH.

Les organisateurs doivent **prendre contact, suffisamment en amont, avec le service communication** de la CCVH pour :

- Obtenir de sa part les consignes d'utilisation du logo et des matériels événementiels.
- Lui faire valider les supports de communication avant parution.
- L'informer des temps officiels organisés lors d'un événement pour s'assurer d'une présence des élus de la CCVH.

La CCVH s'efforcera, dans la mesure du possible, de relayer la communication des organisateurs dans ses propres supports de communication. Elle invite notamment les organisateurs à saisir leur événement dans l'agenda de son site web [www.cc-vallee-herault.fr](http://www.cc-vallee-herault.fr)

#### **2 – Engagement durable et éco-responsabilité**

Les organisateurs bénéficiaires d'une subvention, dans le cas d'un événement, doivent s'engager dans une démarche écoresponsable afin d'en réduire l'impact environnemental : choix des produits, gestion des déplacements, gestion des déchets... Se référer à la « Charte des manifestations durables et écoresponsables ».

Dans un objectif de respect des paysages et des sites, les organisateurs doivent en particulier s'interdire l'affichage sauvage et s'engager à retirer le plus tôt possible après l'événement les signalisations temporaires autorisées.

#### **3 – Gestion du droit à l'image**

Les organisateurs sont conviés, pour les événements sur inscription tels que les événements sportifs, à organiser le recueil auprès des participants des autorisations d'usage de leur image, afin de permettre sans risque juridique les prises de vues lors des événements.

#### **CONTACTS COMMUNICATION CCVH**

##### **Direction de la communication**

Directeur : Gilles Cohen

[communication.ccvh@cc-vallee-herault.fr](mailto:communication.ccvh@cc-vallee-herault.fr)

Tél. 04 67 57 04 50